

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude.**

Séance du 25 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, s'est réuni en seconde séance, le quorum n'ayant pas été atteint le 13 janvier, à la salle du Pôle rivière à Limoux, au nombre prescrit par la Loi.

Nombre de délégués en exercice : 40

Nombre de délégués présents ou représentés : 11

Date de convocation du Comité Syndical : mardi 17 janvier 2023

Présents :

RIEUSSEC Michel (Carcassonne Agglomération), THILVERT Jean Pierre (Carcassonne Agglomération), GUICHOU Jean-Régis (Carcassonne Agglomération), GUIRAUD Gérard (Carcassonne Agglomération), BARDIES Pierre (Communauté de communes du Limouxin), AMAT André (Communauté de communes du Limouxin), CABANNE Raymond (Communauté de communes du Limouxin), CARBONNEL Jean Louis (Communauté de communes du Limouxin), BERTELLI Gérard (Communauté de communes du Limouxin) , CHAUMOND Gérard (Communauté de communes du Limouxin), CALVI Daniel (Communauté de communes des Pyrénées Audoises).

Invités : Jean-Marie AVERSENQ Directeur général des services du SMMAR, MARTINEZ Isabelle, Directrice administrative du SMMAR, DEFROIDMONT Jérôme, animateur SAGE, GALINIE Baptiste, Technicien de rivière du SMMAR, BONNET David Secrétaire du SMAH HVA,

André AMAT a été élu secrétaire de séance.

2023_10

**Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique
de la Haute Vallée de l'Aude**

**Comité Syndical
du 25 janvier 2023**

Objet de la délibération :

**MODIFICATION DU MONTANT DE LA DELIBERATION 2022_11 DU 7 AVRIL
2022 : LAUQUET – TRAVAUX DE RESTAURATION
HYDROMORPHOLOGIQUE -SITES DE COUFFOULENS**

Le Président expose que cette opération était initialement prévue pour un montant de **50 000 H.T. doit être portée à un montant de 66 000 € H.T.** du fait de l'ajout d'un site à traiter sur la commune de Couffoulens. Dossier CBV21-HVA-108

Le plan de financement reste inchangé au regard des pourcentages de participation des partenaires financiers :

AERMC - 50% : 33 000 €
REGION - 20% : 13 200 €
Département - 10% : 6 600 €
S.M.A.H. – 20% : 13 200 €

Les sites de restaurations se situent au niveau de la commune de Couffoulens, sur la partie aval du bassin versant du Lauquet. Cette commune a été fortement impactée par les inondations du 14 et 15 Octobre 2018.

L'objectif des travaux qui seront présentés dans le cadre de cette demande de subvention ont pour objectif de :

- **SITE 1** : redonner de la place au cours d'eau en amont de Couffoulens et de favoriser le développement de la ripisylve
- **SITE 2** : Conserver la forêt alluviale à la confluence du Lauquet et de l'Aude qui est d'une part un Espace Naturel Sensible (ENS) et qui d'autre part a joué un rôle important de piège à embâcle en 2018.

Le Président demande au Comité syndical de valider la modification du montant de cette opération.

Le Comité syndical ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

VALIDE la modification du montant de cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

**REÇU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE**

09 FEV. 2023

**Le Président du Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de
l'Aude,**

